



PLAN SST

2016-2020

Le plan SST 2016-2020 décline de multiples actions auprès des actifs agricoles dont les objectifs sont de **diminuer les risques professionnels, d'améliorer la santé et les conditions de travail.**

Le plan 2016-2020 s'appuie sur 7 orientations stratégiques, fondements de la démarche Santé-Sécurité au travail en agriculture :

1. L'évaluation des risques professionnels comme priorité.
2. Le renforcement de la prévention primaire pour des projets plus efficaces et durables.
3. Le ciblage des populations les plus à risque.
4. La prise en compte de risques spécifiques à l'agriculture : animal, chimique et machine.
5. La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi d'une population agricole vieillissante.
6. La promotion de la qualité de vie au travail, véritable facteur de performance.
7. La définition de priorités d'actions communes à tous les actifs agricoles : exploitants et salariés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture. Les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmiers en santé au travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr
La bibliothèque en ligne de la prévention agricole

 vous guider

Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2016-2020

■ Présentation synthétique



Ref 11848 - 08/2016 - Crédits photos : COMSA Service Images)



L'essentiel & plus encore

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

60%* des travailleurs, dont les actifs agricoles, évoquent des **pressions psychosociales au travail**.

- Pour les réduire, voici nos priorités d'actions de prévention :
- Sensibiliser les chefs d'entreprise, les managers et les exploitants à la prévention des RPS.
 - Accompagner ces décideurs à développer des organisations de travail conciliant mieux les objectifs de performance et de santé pour eux-mêmes et leurs salariés.

*Source : Enquête SUMER 2010; DARES Analyses, mars 2012, N°23

RISQUE CHUTE DE HAUTEUR

14%* des **accidents mortels** des exploitants sont liés à des **chutes de hauteur**.

- Notre action de prévention prioritaire :
- Sensibiliser et former les employeurs, salariés et exploitants à évaluer le risque de chute de petite et grande hauteur et à mettre en place des mesures de prévention.

*Source : Observatoires AT/MP salariés et non-salariés agricoles

RISQUE MACHINE

17%* des accidents du travail pour l'ensemble des actifs agricoles sont liés à l'**utilisation d'équipements de travail**.

- Nos actions de prévention prioritaires :
- Développer la connaissance des circonstances d'accidents du travail et des risques liés à l'utilisation des équipements agricoles les plus dangereux pour agir sur la conception et la normalisation des machines.
 - Renforcer par l'information et la formation un usage en sécurité des matériels pour l'utilisateur.
 - Contribuer au signalement de machines dangereuses.

*Source : Observatoires AT/MP salariés et non-salariés agricoles

TMS (TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES)

93%* des **maladies professionnelles** reconnues du secteur agricole sont des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**.

- Voici nos priorités d'actions sur les secteurs les plus à risque** :
- Créer une méthode de dépistage précoce des TMS pour prévenir très en amont leur développement.
 - Mobiliser les chefs d'entreprise, les managers et les exploitants sur la prévention des TMS, les accompagner dans la réalisation d'actions ciblées et leur évaluation.

*Source : Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles – bilan national 2009/2013
**Secteurs les plus à risque pour les salariés : viticulture, découpe et traitement de la viande, jardins espaces verts. Secteurs les plus à risque pour les non-salariés : bovins lait, culture et élevage non spécialisé, viticulture.

RISQUE CHIMIQUE

10%* des salariés sont **exposés à des produits CMR** (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques)

- Pour aider à s'en protéger, voici nos priorités d'actions :
- Accompagner les entreprises dans la réalisation de l'évaluation du risque chimique.
 - Conseiller les entreprises dans la mise en place de mesures de prévention.
 - Sensibiliser les salariés, en âge de procréer, au risque reprotoxique (risque pour la reproduction).

*Source : Observatoires AT/MP salariés et non-salariés agricoles

RISQUE ANIMAL

Elevage bovin lait/bovin viande

56%* des **accidents du travail** des exploitants sont principalement liés aux **activités d'élevage bovin**.

- Pour les éviter, voici nos priorités d'actions :
- Diffuser les connaissances, les initiatives et les outils en prévention des risques en élevage bovin-lait / bovin-viande.
 - Former les professionnels de l'élevage à la manipulation-contention bovins et à l'utilisation des chiens de troupeaux.
 - Développer des partenariats visant à sensibiliser les exploitants et les intervenants à la prévention des risques en élevage bovin.

*Source : Observatoires AT/MP salariés et non-salariés agricoles

Filière hippique

Les activités de travail avec le cheval (entraînement, dressage, haras,...) cumulent le **plus grand nombre d'accidents du travail** pour les salariés, avec une incidence particulièrement élevée chez les jeunes.

- Nos priorités d'actions :
- Former les professionnels au comportement du cheval et à son éducation, dans une optique de travail en sécurité.
 - Sensibiliser à la préparation physique et mentale les cavaliers et professionnels du cheval.
 - Intégrer des cours de gestion de la chute de cheval dans la formation des futurs cavaliers professionnels.



MAINTIEN EN EMPLOI

Les travailleurs souffrant d'un problème de santé ou en situation de handicap peuvent rencontrer des **difficultés de maintien en emploi**.

- Pour préserver la santé au travail des actifs agricoles, voici nos priorités :
- Contribuer à améliorer le repérage des travailleurs agricoles en situation fragile ayant un risque de désinsertion professionnelle.
 - Mobiliser les cellules pluridisciplinaires de maintien en emploi MSA (CPME) pour déterminer de manière précoce les actions nécessaires à mettre en œuvre et accompagner l'assuré et l'employeur dans cette démarche.